

droit & Liberté

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.)

MAI 1971 • N° 302 • PRIX : 2,50 FRANCS

JEAN FERRAT le 25 mai à la mutualité



«L'affaire Bourgarel». Pourquoi ?



Les députés
débattent
du racisme

Un « paradoxe »
ouest-allemand

Vin et pétrole

Que signifie le "dialogue" avec l'Afrique du Sud ?

Un dirigeant de la résistance sud-africaine répond à M. Houphouët-Boigny

Président de la Côte-d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny a déclaré qu'il avait accepté le « dialogue » avec l'Afrique du Sud.

Pour lui, « l'apartheid est une question qui dépend de la juridiction de l'Afrique du Sud ».

Un représentant de l'A.N.C. dit ce qu'il en pense dans cette déclaration exclusive qu'il a remise à « Droit & Liberté » :

QUI a intérêt au « dialogue » proposé entre l'Afrique du Sud raciste et quelques Etats d'Afrique noire ?

Tout d'abord, il faut souligner que les dirigeants qui, comme Houphouët-Boigny et Tsiranana, souhaitent établir des relations économiques et politiques avec le gouvernement de Prétoria, le font sans avoir consulté les victimes de l'apartheid, la majorité africaine opprimée et exploitée de l'Afrique du Sud.

En outre, les Etats africains qui acceptent les ouvertures de Prétoria violent délibérément les décisions adoptées unanimement par l'Organisation de l'Unité africaine, qui appellent au soutien des Mouvements de libération en Afrique du Sud, Namibie, Rhodésie et dans les territoires sous domination portugaise, qui appellent aussi à l'isolement de l'axe Pretoria-Salisbury-Lisbonne.

Nous déclarons fermement que, s'il doit y avoir quelque négociation que ce soit concernant la destinée de la majorité noire opprimée d'Afrique du Sud, c'est le peuple sud-africain lui-même qui est seul qualifié pour négocier. Les dirigeants sud-africains tels que Nelson Mandela ont été condamnés à de longues peines de prison, pour avoir commis le crime d'exiger la liberté et la dignité pour leur peuple.

Il convient de rappeler que le dialogue entre les divers gouvernements blancs de l'Afrique du Sud et le peuple africain, s'est poursuivi pendant un demi-siècle. C'est en raison de son échec que les organisations représentatives des Africains, comme le Congrès national africain, ont décidé de recourir à la lutte armée, la persuasion pacifique s'avérant impossible.

Depuis 1946, les Nations unies tentent de persuader l'Afrique du Sud d'accorder l'indépendance au territoire sous mandat du Sud-Ouest africain (Namibie) et cela sans succès.

Alors, pourquoi le dialogue ?

Le régime sud-africain a jugé opportun de développer ouvertement sa politique impérialiste en Afrique. On peut en constater d'ores et déjà les manifestations :

1° Agressions militaires, comme on le voit par l'occupation illégale du Sud-Ouest africain, l'envoi de troupes pour aider le régime illégal de Rhodésie, et le soutien aux forces portugaises.

2° Mainmise économique sur les Etats africains les plus faibles tels que le Malawi et Madagascar.

3° Tentatives pour rompre l'isolement politique du régime de Prétoria par l'instauration de contacts diplomatiques avec les Etats d'Afrique noire.

Dans toutes ces manœuvres, l'Afrique du Sud bénéficie de l'appui actif des principales puissances occidentales : Grande-Bretagne, France, Etats-Unis, Allemagne fédérale. Ces puissances qui possèdent d'immenses intérêts économiques dans les mines, l'agriculture et l'industrie de l'Afrique du Sud, puisent abondamment dans les richesses de ce pays. La claire illustration de ces dangereuses manœuvres vient d'être donnée par la virulente attaque que le Premier ministre d'Afrique du Sud, Vorster, vient de lancer contre M. Kaunda, président de la Zambie.

D'autres initiatives se préparent pour susciter une grave division en Afrique, conduisant à la création de deux blocs antagonistes, l'un militant, l'autre conservateur. Dans un style nouveau, c'est toujours la vieille politique consistant à diviser pour régner. Cette manœuvre est destinée à dresser les Africains contre les Africains pour le plus grand profit de l'impérialisme.

Tennyson MAKIWANE
Directeur des Affaires extérieures
du Congrès national africain

* LE DOSSIER
DU MOIS

L'apartheid contre le sport



A la conférence de presse tenue à Paris, de gauche à droite : Albert Lévy et Fred Hermant, secrétaires-général et vice-président du M.R.A.P., Dennis Brutus et Chris de Broglio, président et secrétaire de SAN-ROC.

LA non-sélection de Roger Bourgarel dans l'équipe française de rugby à XV invitée en Afrique du Sud a provoqué un malaise certain. La plupart des spécialistes estiment que cette décision n'était pas inspirée par des considérations exclusivement sportives.

Lors de la conférence de presse qu'ils ont tenue le 29 avril au siège du M.R.A.P., Dennis Brutus et Chris de Broglio, président et secrétaire du SAN-ROC (Comité sportif non-racial d'Afrique du Sud) ont évoqué le précédent du joueur de cricket d'Oliveira. Tandis que les autorités sud-africaines déclaraient que ce sportif « de couleur » serait accueilli s'il figurait dans l'équipe britannique, des pressions occultes (révélées par une indiscretion) s'exerçaient pour empêcher sa désignation. En fin de compte, le voyage n'eut pas lieu.

On ne saurait dire s'il en a été ainsi dans le cas de Bourgarel. Cependant, même si son éviction n'avait pour but que de lui éviter des vexations au pays de l'apartheid, il reste que le racisme qui sévit en Afrique du Sud a pesé sur le comportement des sélectionneurs français.

Tout en nous réjouissant des vives réactions que leur attitude a provoquées, et en exprimant à Roger Bourgarel notre entière sympathie, il convient de souligner que l'incident dont il a été victime n'est à nos yeux qu'un aspect du problème.

Car comment admettre que les sportifs français, qui refusent une sélection de caractère racial dans leur propre équipe, acceptent de se produire avec une équipe sud-africaine, sélectionnée, elle, précisément sur une telle base ? Le *fair play* qui doit prévaloir dans toute rencontre, la belle devise : « Que le meilleur gagne », n'ont pas droit

de cité en Afrique du Sud. Les sportifs noirs, exclus de toute compétition avec les blancs, ne sont jamais sélectionnés dans les équipes représentatives, leurs performances ne sont pas homologuées dans les championnats nationaux.

Sur les 7 000 joueurs de rugby noirs que compte l'Afrique du Sud, a indiqué Dennis Brutus, il s'en trouverait certainement quelques-uns qui se qualifieraient pour jouer parmi les Springboks, si la sélection se réalisait sur une base non-raciale.

Cette violation des règles sportives s'appliquant à toutes les disciplines, de nombreuses fédérations nationales et internationales, de même que le Comité international olympique ont décidé de rompre leurs relations avec l'Afrique du Sud tant que l'on n'y pratiquerait pas un sport honnête. Mais la Fédération française de Rugby s'obstine. Et, tandis que le gouvernement de Prétoria intervient grossièrement et sans relâche dans la réglementation des échanges sportifs, le gouvernement français, muet, laisse faire, renonçant à prendre ses responsabilités. Il est vrai que les « bons rapports » dans ce domaine sont l'indispensable complément des fournitures d'armes et de fructueuses relations économiques. C'est cela, selon les bons apôtres, « ne pas mêler la politique et le sport »!

« L'affaire Bourgarel » a montré clairement que tout rapport avec l'Afrique du Sud raciste ne peut être que malsain et dégradant. La poursuite des échanges avec ce régime ne peut que porter atteinte au renom du sport français.

L'Année internationale de lutte contre le racisme ne devrait-elle pas être l'occasion de mettre fin à cette regrettable situation ?

15 hommes face à l'apartheid

Le 3 avril dernier avait lieu au Cap, en Afrique du Sud, un match de sélection des meilleurs joueurs blancs de cricket. Dès le coup d'envoi, un joueur expédiait la balle hors des limites du terrain et ses coéquipiers se retiraient. Leur directeur remettait alors à un responsable de la Fédération une note protestant contre la décision du gouvernement de Pretoria de refuser que des joueurs non blancs soient retenus dans la tournée qui doit se rendre en Australie. « Les joueurs, disait cette note, pensent que le temps est venu d'exprimer leurs vues. Nous appuyons la demande de la Fédération de sélectionner des joueurs non blancs. Le mérite est le seul critère sur un terrain de cricket. »

Cette protestation a provoqué une certaine sensation dans un pays où le racisme est la loi d'airain. Le sport n'échappe pas à cette loi. Tout comme d'ailleurs le spectacle sportif puisque les spectateurs non-blancs sont parqués aux plus mauvaises places sur les stades. Pire encore, les non blancs sont parfois carrément interdits, comme spectateurs dans certains stades. C'est le cas à Bloemfontein (Etat libre d'Orange) où le XV de France doit rencontrer une équipe d'Afrique du Sud au cours de sa prochaine tournée (1).

La coutume a bon dos

Ces faits ont été vérifiés en 1967 quand une commission du Comité international olympique, présidée par Lord Killanin, enquêta en Afrique du Sud.

La position du gouvernement sud-africain est parfaitement claire. Elle a été exprimée, en 1963, par J. de Klerk, ministre de l'Intérieur et a force de loi aujourd'hui encore. Voici un extrait de sa déclaration : « La coutume sud-africaine veut que, à l'intérieur des frontières de la République, les blancs et les non-blancs pratiquent le sport séparément. En ce qui concerne le sport en dehors de nos frontières, le gouvernement s'attachera à suivre les usages des autres pays, mais il désire que les membres des autres pays, lorsqu'ils visitent l'Afrique du Sud se soumettent à nos règles. La participation à des tournois sportifs mondiaux

« Européens seulement ». Ce n'est pas l'image la plus tragique de l'apartheid...



ou à des compétitions où des équipes mixtes de représentants d'Afrique du Sud constitueraient une seule équipe ne peut être acceptée. »

La « coutume » a bon dos ! Elle n'est qu'un pauvre alibi qui voudrait faire oublier la répression féroce à laquelle recourent les autorités pour imposer l'apartheid dans tous les domaines.

Cette conception et la pratique qui en découle — il n'y a, par exemple, aucun record homologué quand il s'agit d'un non-blanc, et, pour les sélections en équipe nationale il n'est pas question, même s'il est supérieur, qu'un noir ou un métis soit retenu — cette conception et sa pratique ont amené le C.I.O. à refuser la participation de l'Afrique du Sud aux Jeux Olympiques. Pour les mêmes raisons, des Fédérations aussi importantes que celles de l'athlétisme, de la boxe, du cyclisme, de l'escrime, du basket, de la gymnastique, du football, de la lutte, etc., l'ont exclue ou suspendue.

La montée de la réprobation,

Le geste de l'équipe de cricket, venant de blancs, est un indice encourageant. Il est cependant certain que le mouvement de réprobation est beaucoup plus développé et organisé chez les non-blancs. Déjà en 1958, sous le patronage de l'écrivain Alan Paton, s'était créée la South African Sports Association (S.A.S.A.) dont les objectifs étaient de développer le sport parmi les non-blancs, de lutter contre le racisme d'une manière coordonnée. Sous l'impulsion de son secrétaire, Dennis Brutus, des négociations s'étaient engagées avec les organisations blanches, les fédérations internationales, le C.I.O.

Ces négociations ont échoué. Alors s'est créé le South African Non Racial Olympic Committee (S.A.N.R.O.C.) dont les buts sont de promouvoir un sport non racial et la lutte contre les organisations sportives racistes qui représentent indûment l'Afrique du Sud sur l'arène mondiale.

Ces initiatives eurent un grand retentissement national et international. Elles aidèrent de nombreuses fédérations étrangères, de nombreux sportifs à méditer, à prendre conscience. Et si, jusqu'à présent, elles n'ont pas permis un quelconque infléchissement de la pratique raciste, elles n'en ont pas moins contribué à braquer les projecteurs de l'opinion universelle sur cette conception dégradante du sport.

La réprobation s'est manifestée concrètement en Grande-Bretagne. Ce qui est compréhensible puisque l'Afrique du Sud était, il n'y a pas si longtemps, membre du Commonwealth. C'est ainsi qu'en 1970 une campagne fut déclenchée outre-Manche contre la mise sur pied d'une tournée de l'équipe de cricket en Afrique du Sud, les autorités racistes ayant fait savoir qu'elles ne désiraient pas recevoir D'Oliveira, joueur mondialement connu, d'origine sud-africaine, mais noir.

Lors de la tournée des Springboks, l'équipe nationale sud-africaine (blanche) de rugby, l'année dernière en Grande-Bretagne, d'importantes manifestations des adversaires de l'apartheid ont perturbé les différentes rencontres. On a

(1) Selon un journaliste sud-africain, interviewé à France-Inter à 13 h le 28 avril, la municipalité de cette ville viendrait de modifier cette loi. C'est, pour ce représentant de l'Afrique du Sud, une « concession » d'importance. Le journaliste a cependant confirmé, d'une manière souvent embarrassée, que ces « concessions » ne modifiaient en rien les règles qui régissent le sport dans ce pays. Il demeure un exercice et un spectacle racial.

même pu relever ce phénomène unique dans les annales journalistiques anglaises : un chroniqueur sportif réputé, Christoffer Ford, a refusé d'écrire une seule ligne sur ces matchs dans le très austère « Guardian ».

Il est inutile de multiplier les exemples. Il faut cependant les rappeler au moment où le XV de France s'apprête à effectuer entre mi-mai et mi-juin, une importante tournée en Afrique du Sud.

Il est certain que ce déplacement de

notre équipe fanion provoquera des remous, alimentera des polémiques, suscitera des protestations. En ce domaine on ne peut passer sous silence la nouvelle intervention du S.A.N.R.O.C. ni celle de M. Jean-Claude Ganga, secrétaire général du Conseil supérieur du sport en Afrique qui représente la plupart des Etats africains. Celui-ci prie MM. Comiti et de Beaumont d'intervenir auprès de la Fédération française de rugby (F.F.R.) pour qu'elle annule ce

projet qui « risque de constituer un encouragement officiel des sportifs français à la discrimination raciale ».

Posée en ces termes la tournée du XV de France déborde largement le seul cadre sportif où veut l'enfermer certains commentateurs et des organisateurs oublieux de ce qu'est réellement la vocation du sport. Vocation que de Coubertin a si parfaitement résumée dans la Charte des J.O.

On nous a répondu : Bourgarel. Cela

En 1925, à Francfort-sur-le-Main..

C'ETAIT en 1925 à Francfort - sur - le - Main, donc sous la République de Weimar.

La municipalité de cette ville venait d'organiser une exposition sur la vie des tribus de l'Afrique noire et avait fait venir à grands frais quelques familles africaines comprenant notamment des « négresses à plateaux ».

J'avais à l'époque onze ans et nos professeurs nous amenaient voir cette exposition car elle était installée juste en face de notre lycée.

C'est en effet à cet endroit que se trouvait le jardin zoologique de la ville.

Personne ne s'étonnait alors que ces hommes et femmes soient parquées juste à côté des cages réservées aux singes.

Quinze ans plus tard la plupart de mes camarades de classe et la presque totalité de mes professeurs se trouvaient eux-mêmes derrière les barbelés des camps de concentration nazis.

En 1936, Hitler autorisait des sportifs noirs et juifs à participer aux jeux Olympiques de Berlin, alors qu'à cette époque les juifs étaient déjà exclus des équipes nationales allemandes.

Mais, quand malgré leur appartenance à des « races inférieures », ces sportifs avaient le mauvais goût de décrocher des médailles, comme Jesse Owens, ce coureur noir américain trois fois médaille d'or, ou Herta Meyer, cette juive allemande, pré-

mière au fleuret dame, Hitler et les dignitaires nazis quittaient la salle pour ne pas assister à la remise de leurs décorations.

Or, mes professeurs et camarades m'auraient consi-

déré comme fou si, à l'époque, j'avais eu l'idée de leur dire que c'était une honte de parquer des hommes et des femmes dans un jardin zoologique et qu'il était de leur devoir de s'opposer avec la

dernière énergie à cette honte et ceci dans leur propre intérêt.

Tout comme les journalistes sportifs eussent considéré comme observations aberrantes si je leur avais dit que l'admission de quelques noirs ou juifs à ces Jeux Olympiques servait seulement à dédouaner le régime bestial de Hitler et qu'il n'y avait pas lieu de s'extasier devant le « libéralisme racial » et la parfaite organisation de ces jeux.

En lisant le présent dossier, vous verrez que les mêmes problèmes se posent actuellement en Afrique du Sud, mais il existe une différence notable entre les deux situations.

En effet, nous ne sommes plus en 1925 ou 1936 mais en 1971.

C'est-à-dire que maintenant nous savons.

Nous savons que le racisme mène à Auschwitz et à la guerre, et personne ne peut plus ignorer ce qui se passe dans la lointaine Afrique du Sud, ni dire que ces événements ne le concernent pas directement.

Nous savons que les hommes et les femmes noires y sont traités comme des animaux, même si le territoire sur lequel ils sont parqués, est de dimension beaucoup plus vaste que le petit jardin zoologique de Francfort.

Ces faits nous concernent directement et le monde doit y réagir.

Manfred IMERGLIK.



Ce qui se passe aujourd'hui, personne ne peut plus l'ignorer.

→ aurait été une victoire qu'un noir joue avec des blancs sur un stade sud-africain. Et, preuve à l'appui, puisque le gouvernement sud-africain annonce que, désormais, les équipes étrangères se produisant sur son territoire pourront compter des sportifs de couleur, on tentait de justifier le déplacement de l'équipe de France.

Plaçons-nous donc sur ce terrain. Si l'exemple que nous allons citer n'aborde pas encore le fond de la question, il en fournit une approche éloquente. Selon la loi sud-africaine, « un noir américain séjournant en Afrique du Sud peut, dans une ville de ce pays, être accosté dans la rue par un agent de police qui estime que « de par son apparence il est manifestement membre d'une race ou d'une tribu aborigène d'Afrique » et être requis d'exhiber son carnet de références. Il est présumé être africain et, en conséquence, il peut être arrêté s'il n'exhibe pas ce document. » (« L'apartheid dans la pratique », publication de l'O.N.U.).

Roger Bourgarel n'est certes pas américain, mais selon la formule rituelle sud-africaine il est « apparemment non-blanc ». S'il n'accepte pas de se confiner sur les stades ou dans sa chambre d'hôtel il n'est pas exclu que de telles vexations lui soient réservées dans le climat qui sévit là-bas et qu'entretient la presse. Et ses équipiers ? Les lois sud-africaines sont sévères pour les blancs qui fréquentent les noirs et cohabitent avec eux.

La brèche ouverte

Mais, plus fondamentalement, peut-on considérer que la tournée française « ouvre une brèche » dans le système de l'apartheid, comme un matraquage naissant et bien organisé dans certaines revues spécialisées, à la radio et à la télévision tend à le faire croire ? Le doute est permis au vu des prises de position des organisations sportives non blanches d'Afrique du Sud et d'un grand nombre de fédérations d'autres Etats africains.

Nous pouvons raisonnablement penser que le gouvernement sud-africain poursuit l'objectif principal qui est de sortir de l'isolement où il est confiné. Et pas seulement sur le plan sportif. Ce qui justifie de sa part quelques éventuelles concessions de façade concernant les équipes étrangères, sans modifier son attitude de principe. Cette « brèche » ne concerne pas les sportifs non blancs. Peut-on admettre, comme l'écrit M. Ganga à MM. Comiti et de Beaumont « que le pays de la liberté, de l'égalité et de la fraternité encourage la discrimination raciale » ?

Il est navrant que ce soit une équipe française qui ouvre donc une brèche, bien réelle celle-là, dans le front uni des sportifs du monde entier qui ont condamné le racisme et se refusent toujours à rencontrer les représentants d'un pays qui pratique le sport sur une base raciale. Il ne peut s'agir d'un pas en avant quelconque dans la lutte contre l'apartheid mais bien d'un succès remporté par l'Afrique du Sud. Les titres des journaux du Cap et de Johannesburg sont assez significatifs à cet égard. Il n'est pas douteux, d'autre part, qu'une telle initiative aura des répercussions importantes et perturbera grandement les relations sportives entre la France et les autres pays d'Afrique, dont l'action anti-apartheid est connue. Les démarches de M. Ganga devraient faire réfléchir les autorités françaises compétentes.

Demeurer, en la matière, au seul plan sportif serait d'ailleurs malaisé et ne justifierait ni la satisfaction constatée en Afrique du Sud à l'occasion de cette tournée, ni l'engouement soudain de quelques commentateurs qui ne nous avaient pas habitués à s'engager dans de telles croisades.

Un aveu de taille

D'autres considérations éclairent d'un jour cru la destinée exacte de l'expédition sud-africaine. Les sportifs, certes, se défendent de mêler la politique au sport. Nous les comprenons. Ils ont également prouvé — les rugbymen français en particulier sur tous les terrains du monde — que le racisme leur est étranger. C'est pourquoi cette tournée apparaît incompatible avec l'idéal sportif qu'ils incarnent. Peut-être

comprendront-ils mieux les passions qui entourent leur déplacement en Afrique du Sud quand ils apprendront que la France est au 4^e rang, après le Royaume-Uni, les U.S.A. et la République fédérale allemande, des pays commerçant avec le régime sud-africain et qu'elle est surtout son premier fournisseur d'armes : ces armes dont il est prouvé qu'elles assurent le maintien de l'ordre — sur le plan sportif comme sur tous les autres — dans toute l'Afrique australe. Et cela, en opposition avec les résolutions et recommandations de l'O.N.U. « L'Observer » de Londres citait, le 22-9-1968, une déclaration de M. Ben Schœman, dirigeant du Parti nationaliste sud-africain qui va directement au fond du problème : « Si une équipe de rugby française compte un membre de sang mêlé et si nous refusions de le laisser rentrer et jouer chez nous, nous pourrions détruire notre amitié et nos bonnes relations avec son pays, et alors de qui obtiendrions-nous les armes avec lesquelles nous avons constitué nos forces de défense ? »

Alors ? Peut-être que les sportifs, les amis du sport, l'ensemble de ceux qui condamnent le racisme devraient-ils méditer ces paroles du Gallois John Taylor, 13 fois international de rugby, prononcées après une tournée en Afrique du Sud : « Je n'aime pas que la politique se mêle au sport, mais ce sont les Sud-Africains qui l'ont introduite. J'ai longuement et difficilement réfléchi et je suis arrivé à la conclusion que je devais m'abstenir de jouer contre eux. Si je jouais, j'aiderais à perpétuer un état de fait que je réprouve. » Pour définir la démarche qui s'impose.

Roger CHONAVEL.

Le M.R.A.P. condamne les échanges sportifs avec l'Afrique du Sud

LE Conseil national du M.R.A.P. réuni le 25 avril à Paris, s'est livré à un examen approfondi de la criminelle politique d'apartheid poursuivie en Afrique du Sud, et des soutiens qu'elle reçoit, notamment en France.

Il s'est préoccupé en particulier du prochain départ de l'équipe française de rugby, qui va à l'encontre des condamnations prononcées par de nombreux organismes sportifs internationaux, notamment le Comité olympique, envers les pratiques racistes en vigueur dans le sport sud-africain.

Ce voyage, loin de se placer en dehors de la conjoncture politique, s'inscrit dans le cadre des relations et soutiens extérieurs que le gouvernement raciste de Pretoria recherche pour perpétuer le régime d'apartheid, et dont l'O.N.U. demande instamment la cessation. Les sportifs de couleur, l'ensemble de la population africaine, ne peuvent qu'y voir un encouragement à la ségrégation et aux discriminations dans le sport, comme dans tous les domaines, en violation flagrante des règles universellement reconnues.

Le Conseil national du M.R.A.P. attire l'attention des pouvoirs publics et des sportifs français sur les graves implications et les regrettables conséquences que ne manquerait pas d'avoir le maintien de tels échanges.

L'émotion après l'éviction de Bourgarel

LA non-sélection de Roger Bourgarel, dans le XV de France qui doit se rendre en Afrique du Sud, a provoqué de nombreux commentaires dans la presse du 27 avril.

C'est ainsi que *Combat*, sous le titre : « Le XV de l'apartheid », écrit notamment : « La France avait l'occasion de rappeler qu'elle fut longtemps le pays de la liberté, de l'antiracisme. La F.F.R. a fait un choix et l'on peut penser que cette provocation face à l'opinion ou cette faiblesse par rapport aux exigences sud-africaines reste dans la ligne des décisions récentes. »



Bourgarel, « coupable » de ne pas avoir la peau blanche.

Pour *L'Aurore* : « La seule « surprise » reste l'éviction de Bourgarel ». De son côté *Paris-Jour* écrit : « La publication de la liste définitive des 27 participants à la tournée en Afrique du Sud provoquera certainement maintes discussions passionnées. Motif : l'éviction de dernière heure du « coloured man » stadiste toulousain Roger Bourgarel... Les adversaires de l'apartheid vont hurler d'indignation et clamer que les dirigeants du rugby français n'entendent pas le problème de cette façon ».

L'Humanité, quant à elle, constate : « Le fait le plus important réside dans la non-sélection du Toulousain Roger Bourgarel... Il est bien vrai que les Sud-Africains avaient admis la venue de Bourgarel qui les dédouanait tout en utilisant leurs journaux pour le déconsidérer sur le plan sportif... Le régime d'apartheid est, hélas, un fait qui demeure en Afrique du Sud, même si à la F.F.R. on veut l'ignorer. »

L'Equipe considère qu'une « double erreur » a été commise dans la sélection dont la première est : « L'éviction de Bourgarel, lorsqu'on connaît le contexte passionnel qui entoure cette tournée française, combattue par les organismes sportifs d'Afrique noire et par le SANROC (Comité non racial sud-africain) estimant que ce voyage de l'équipe de France est un encouragement à la politique raciste de l'Afrique du Sud... En toute objectivité, et malgré certains reproches qui peuvent être faits au jeu de Bourgarel, celui-ci mérite d'être classé dans les trois meilleurs ailiers français, depuis le départ à XIII de Jean-Marie Bonal et, par conséquent, d'aller en Afrique du Sud, sur le seul critère de sa valeur. Dans le contexte que l'on sait, sa mise à l'écart est pire qu'une erreur, une faute. » Et *L'Equipe* publie un autre article au titre significatif : « Pourtant Bourgarel était en jambes ».

La Croix pose la question en ces termes : « Les reproches que l'on fait à Bourgarel pour justifier sa mise sur la liste des remplaçants éventuels, c'est-à-dire son mauvais match contre les Gallois, sont bien minces... ».

Le Monde de son côté, constate : « La tournée en Afrique du Sud posait aux sélectionneurs nationaux un problème particulier en raison de la politique raciale pratiquée par ce pays. La présence dans les rangs de l'équipe de France du joueur guadeloupéen Roger Bourgarel, pouvait indisposer les Sud-Africains, mais, d'autre part, on eût mal compris que ce joueur fut écarté à cause de la couleur de sa peau. En ne le retenant pas parmi les titulaires, le comité de sélection sembla avoir opté pour une solution de compromis et admit implicitement que le fait était politique. »

Ils n'étaient pas valables !

LES ségrégationnistes sud-africains, pour expliquer la pratique raciale dans le sport, prétendent que les sportifs non-blancs ne sont pas suffisamment valables pour représenter leur pays dans les compétitions internationales. Voyons donc quelques faits.

● En 1948, l'haltérophile Ron Eland n'était pas jugé valable pour représenter l'Afrique du Sud. Il partit en Angleterre et participa pour le compte de celle-ci aux J.O. de Londres. Plus tard il devint champion de l'Empire britannique.

● Jake Ntuli, boxeur, émigre en Grande-Bretagne et, peu de temps après, devient champion de l'Empire britannique des poids mouches.

● Papwa Sewgolum émigre lui aussi et peut ainsi exprimer son talent. Il gagne l'open de golf des Pays-Bas. C'est à ce moment seulement que la presse sud-africaine le découvre. Quelques mois plus tard il remportera d'ailleurs un tournoi international en Afrique du Sud.

● McKenzie, haltérophile, quitte son pays. Deux ans après, en Jamaïque, il enlève le titre de champion du Commonwealth britannique. Il représente souvent la Grande-Bretagne dans les compétitions internationales et a participé aux derniers Jeux Olympiques de Mexico.

● Steve Mokone, joueur de football, doit quitter l'Afrique du Sud pour atteindre la célébrité en Hollande, en Espagne, en Italie notamment.

● Basil d'Oliveira, joueur de cricket, était boycotté dans son pays. Il émigre en Grande-Bretagne en 1960. Dès 1962 il est intégré à l'équipe nationale du Royaume-Uni et participe à de nombreuses rencontres internationales. Il y a deux ans, quand l'équipe anglaise s'appretait à effectuer une tournée en Afrique du Sud, les dirigeants sportifs de ce pays firent savoir qu'ils ne désiraient pas recevoir ce joueur coté.

**

Sur ce phénomène de l'émigration des sportifs non-blancs d'Afrique du Sud il est utile de donner l'avis de l'Association olympique (blanche) d'Afrique du Sud (S.A.O.A.). Dans une déclaration rendue publique par ses dirigeants, en 1959, nous lisons notamment : « Les sportifs non-blancs qui cherchent à se faire reconnaître sur le plan international sont inspirés par des motifs politiques. »

Un rugbyman australien : « Ce que j'ai vu en Afrique du Sud »

A l'heure où le Quinze de France se prépare à effectuer sa tournée en Afrique du Sud, il nous semble opportun de donner la parole à un sportif qui s'est senti concerné par ce problème. Un sportif éminent, puisque Anthony Abrahams a été plusieurs fois sélectionné au poste de deuxième ligne dans l'équipe nationale d'Australie. Il a notamment participé à la tournée de 1969 dans cette même Afrique du Sud où le racisme est inscrit dans la Constitution.

● Pourriez-vous nous décrire votre expérience pratique de l'été de 1969 ?
— **Anthony Abrahams** : En tant que joueur de rugby et qu'avocat, j'ai pu me rendre compte des conséquences sociologiques, humaines et légales de l'apartheid dans le domaine du sport. Les équipes sud-africaines sont toujours



Basil d'Oliveira, joueur de cricket, a acquis une notoriété mondiale après avoir émigré d'Afrique du Sud.

composées de joueurs blancs, les noirs jouant entre eux dans des conditions lamentables et ne pouvant jamais rencontrer d'équipes étrangères qui ne soient pas de leur race. La ségrégation existe aussi dans le public, lorsque celui-ci n'est pas entièrement « européen ». Les noirs et les métis sont alors relégués aux places les plus défavorables et souvent des barrières de fil de fer barbelé sont élevées entre les deux groupes. Les noirs soutiennent d'ailleurs systématiquement l'équipe visiteuse, mais lorsqu'il est évident que leur attitude est un désaveu du régime en place, la police intervient avec brutalité, charge à la matraque ou lâche ses chiens. A la suite de cette expérience, six joueurs internationaux australiens

(Jim Boyce, Paul Darveniza, Terry Forman, Barry McDonald, Jim Roxburgh et moi-même), ont décidé de tout faire pour éviter que leur équipe fasse une nouvelle tournée en Afrique du Sud.

● Il est courant d'entendre dire que la politique et le sport sont deux domaines séparés...

— Ils sont au contraire intimement liés ; c'est évident en Afrique du Sud, où le gouvernement a introduit la politique dans le sport. Jouer là-bas laisse entendre que l'on accepte l'apartheid, car obligation est faite de se conformer aux lois racistes qui régissent la vie de tous les jours. Les réceptions, par exemple, tendent à lier davantage les deux pays et ce serait particulièrement le cas pour la France qui vend déjà des armes à l'Afrique du Sud. Les autorités de ce pays prétendent que ces ambassadeurs que sont les équipes étrangères soutiennent l'apartheid. L'Afrique du Sud est un pays isolé, géographiquement et politiquement, et le sport est, pour ses dirigeants, un moyen privilégié de sortir de cet isolement. Ceci explique l'importance du rugby pour la minorité blanche, c'est presque une religion. Pour beaucoup, toute victoire confirme la supériorité de leur race : « Nous nous sommes passés des noirs et pourtant nous avons gagné ».

● Certains prétendent qu'il est bon d'être en relations avec ce pays, car on peut ainsi l'amener à changer de politique, du moins en matière sportive.

— C'est le « bridges argument », qui n'a aucun fondement. Les racistes au pouvoir ne modifient leur attitude que lorsque leurs intérêts les y obligent. Lorsque la Nouvelle-Zélande a menacé d'annuler sa tournée si on n'acceptait pas des métis dans son équipe, les autorités ont fait machine arrière, tout en qualifiant ceux-ci de « blancs d'honneur »,



Photo Sport

Arthur Ash est sans aucun doute l'un des porte-drapeaux du tennis des U.S.A. Plusieurs fois, il lui a été refusé de se produire en Afrique du Sud. Pour la couleur de sa peau. Actuellement, le gouvernement sud-africain laisse entendre que le champion noir pourrait être reçu. Mais il y met de telles conditions que la question est toujours en suspens.

mais en Afrique du Sud rien n'a changé, les noirs ne jouent que contre les noirs, et dans quelles conditions... Il faut refuser tout compromis inadmissible. D'un point de vue strictement égoïste, d'ailleurs, la France, qui se veut tournée vers l'Afrique, risque de perdre beaucoup si elle continue de collaborer avec ce pays.

● Que pouvez-vous dire alors aux joueurs français ?

— Qu'on ne peut prétendre : « Nous sommes neutres, nous ne nous préoccupons que du rugby ». Jouer là-bas équivaut à un acte politique, à un appui au régime de l'apartheid — et ce serait particulièrement grave pour Bourguère. Les journaux de Johannesburg disent d'ailleurs qu'il ne fera pas partie de l'équipe de France car il est « techniquement stupide ». Il faut refuser de jouer en Afrique du Sud tant que les conditions n'auront pas changé. C'est un moyen efficace de combattre le racisme, en cette Année internationale de lutte. Ce n'est pas seulement une nécessité politique : on peut changer ses opinions, pas la couleur de sa peau...

Propos recueillis
par Michel BOSCH.

L'apartheid dans la pratique

LES quelques exemples qui vont suivre sont extraits d'un document réalisé par le groupe de l'apartheid auprès du secrétariat de l'O.N.U. Cet ouvrage, « L'apartheid dans la pratique », illustre dans la vie courante les lois qui régissent l'apartheid en Afrique du Sud.

— Quand une gare ne comporte qu'une salle d'attente, la loi autorise le chef de gare à réserver cette salle à l'usage exclusif des blancs et toute personne non blanche qui y pénètre sciemment commet une infraction pénale et est passible d'une amende de 140 dollars maximum ou d'une peine d'emprisonnement de 3 mois maximum.

— Une personne qui dirige un hôpital établi dans une ville après 1937 et qui y admet un Africain (sauf en cas d'urgence), sans l'autorisation du

ministre de l'Administration et du Développement bantou commet une infraction.

— Il est illégal pour un Africain, en toute circonstance, de rendre visite à un ami qui travaille dans des locaux situés dans une ville sans la permission du propriétaire ou de l'occupant légal desdits locaux.

— Un mariage légal contracté à l'étranger entre un Sud-Africain et une femme de couleur est nul et non avenu en Afrique du Sud.

— Le ministre de l'Administration et du Développement bantou peut, avec le concours des autorités urbaines locales, interdire aux Africains, par notification dans la Gazette, d'assister à un service religieux en ville s'il juge peu souhaitable que le nombre d'Africains qui assistent d'ordinaire à ce genre de service soient rassemblés dans une église.

— Dans certaines zones déterminées, une personne qui, sans l'autorisation écrite de l'administration, prend la parole à une réunion quelconque à laquelle assiste plus de dix Africains, se rend coupable d'un délit et sera passible d'une amende de 840 dollars au maximum ou d'une peine d'emprisonnement de trois ans au maximum.

— Aucun Africain ne peut faire partie d'un jury pour un procès pénal, même si l'accusé est africain.

— Si un Africain auquel il a été ordonné de quitter une région déterminée refuse d'obtempérer, le président de la République aura toute latitude pour ordonner que, en l'absence de tout procès devant une juridiction ou de toute nouvelle enquête, ledit Africain soit arrêté, détenu et expulsé de ladite région selon une procédure sommaire.

Des chiffres qui parlent

Population totale de l'Afrique du Sud : 18,7 millions.

Répartition :

Africains : 12,7 millions
Blancs : 3,6 millions
Métis : 1,9 millions
Indiens : 0,5 million

Education : Répartition des crédits alloués pour 1965-66 :

Africains : 9 %
Blancs : 77 %
Métis : 10 %
Indiens : 4 %

Moyenne de vie :

Africains : 40 ans
Blancs : 64,6 ans
Métis : 44,8 ans
Indiens : 55,8 ans

Personnes atteintes par la tuberculose (pour 100 000 habitants) :

Africains : 460,7
Blancs : 34,9
Métis : 436

Salaires journaliers moyens (pour 1966) :

Blancs : 6 livres 16 s 6 d
Africains : 8 s 10 d
Rapport blancs/Africains : 15,2 pour 1.

Justice :

Entre juillet 1963 et juin 1965, 281 condamnations à mort ont été prononcées en Afrique du Sud, 194 ont été exécutées. Ce qui représente 47 % de l'ensemble des exécutions opérées dans l'ensemble du monde durant la même période et deux exécutions par semaine.

(Sources de ces informations : « Annual Survey of Race Relations », 1968, « The Economist », 29 juin 1968.)

**Avez-vous renouvelé
votre abonnement
à**

**droit &
liberté**

Aberrant !

Aryens d'honneur

En 1962, alors que le gouvernement de Prétoria souhaite développer les relations commerciales avec le Japon, il est fait appel aux sportifs japonais pour des rencontres en Afrique du Sud. Des nageurs et gymnastes nippons se rendent donc dans ce pays. Mais les lois raciales existent, ces champions ne sont pas blancs ! Le gouvernement tourne la difficulté : ils ont été considérés comme blancs. Mais ils ne sont jamais revenus en Afrique du Sud, en raison de la situation fort embarrassante où ils s'étaient trouvés. Fâcheux précédent : Hitler, aux pires moments de sa politique raciste, avait déjà décerné aux Japonais le titre « d'aryens d'honneur ».



« Non-Européens et marchandises »...

Une demi-heure plus tard...

Pour impressionner le C.I.O., fut organisé, en 1962, en Afrique du Sud, un marathon « non racial ». Deux noirs sont invités à y participer. Ils prennent donc le départ... une demi-heure après les concurrents blancs. Ce qui ne les empêche pas d'en remonter le plus grand nombre. L'expérience ne s'est jamais renouvelée.

Sous la pluie

Lors d'un tournoi open de golf en Afrique du Sud, c'est l'Indien Papwa Sewgolum qui l'emporte. Comme il faut bien le récompenser, on lui remet sa médaille sur le terrain et sous la pluie. Quant aux autres récompenses, elles furent remises aux blancs au cours d'un banquet, où les serveurs étaient... Indiens.

Du gaz dans l'apartheid

Un officiel du Comité olympique sud-africain expliquant pourquoi les Africains sont exclus des équipes de natation, déclarait l'année dernière :

« Certains sports ne conviennent pas aux Africains. En ce qui concerne la natation, l'eau bouchant leurs pores, ils ne peuvent se débarrasser du gaz carbonique, et sont donc très vite fatigués... »

A la même époque, un journaliste sportif sud-africain blanc câblait à un journal londonien : « Les non-blancs s'intéressent très peu à la natation, au water-polo et aux sports équestres, et n'ont donc pas de candidats dans ces disciplines. »

A rapprocher de la déclaration du dirigeant sportif nazi bien connu, Ritter von Halt aux Jeux Olympiques de Berlin en 1936 : « L'unique raison, expliquait-il, qui a empêché les juifs de se qualifier pour les Jeux est le fait qu'aucun juif n'avait l'envergure nécessaire pour être intégré dans l'équipe olympique... Heil Hitler ! »



En Angleterre, le mouvement anti-apartheid est très actif. « En Afrique du Sud, il n'y a que 19 % de blancs — où sont les Springboks africains ? » demandent ces manifestants.

Un témoignage éloquent

Le révérend C.-Edward Crowther actuellement évêque-adjoint du diocèse de Californie, qui durant son séjour en Afrique du Sud, où il avait été nommé évêque de Kimberley et de Kuruman, fut arrêté et expulsé pour avoir dénoncé l'apartheid, a assuré du 6 mars au 1^{er} avril une tournée de conférences en Australie et en Nouvelle-Zélande, dans le cadre de l'Année internationale contre le racisme.

Dans un article publié par « Apartheid », il déclarait en substance :

« Le sport, en Afrique du Sud, est politique. La politique et le sport se nourrissent l'un de l'autre pour soutenir la ligne gouvernementale de suprématie blanche. De même que dans chaque aspect de la vie en Afrique du Sud, la ségrégation sévit dans le sport. Considérées comme des divertissements à l'échelon national

dans certains pays, les manifestations sportives en Afrique du Sud constituent des éléments essentiels au maintien du joug de la minorité blanche. Les compétitions interraciales sont naturellement interdites. Une stricte séparation et une extrême inégalité se manifestent tant dans l'entraînement que dans la présence des spectateurs à n'importe quelle manifestation sportive. Les conditions dans lesquelles vit la majorité des 16 millions de non-blancs en Afrique du Sud rendent pratiquement impossible le développement de leurs talents athlétiques. Aussi, les non-blancs qui se distinguent, y parviennent en dépit des moyens qui leur sont accordés et non grâce à eux. La pauvreté stratifiée du non-blanc, face à la richesse presque inégalée des blancs, se reflète fidèlement dans chaque volet de l'activité sportive. »

Le chagrin et la pitié

Chronique d'une ville française sous l'occupation

Le visa de censure vient enfin d'être donné à ce film-fleuve de Marcel Ophuls, d'où l'on sort enthousiasmé. Diffusé sur tous les écrans des télévisions étrangères, et, bien sûr, en Allemagne, ce document unique est projeté enfin non pas par l'O.R.T.F., mais dans un tout petit cinéma de Paris ! (Studio Saint-Severin). Evidemment, pouvait-on laisser les Français découvrir qu'ils n'avaient pas tous été, sous l'occupation, des résistants exemplaires ? Pouvait-on montrer que douze mille Français s'étaient engagés dans la Waffen SS — autant que dans la division Leclerc ?

Mais, qu'est donc cette œuvre jugée si subversive, et qui a tout de même obtenu le Grand Prix du Festival de Dinard et le Prix Georges Sadoul ?

Composée de reportages, d'interviews, de documents, soit cinquante heures de pellicule, dont Ophuls a « extrait » quatre heures et demie de spectacle, c'est l'approche historique d'une époque, d'un tragique quotidien. L'auteur entend restituer, ici, l'atmosphère des cinq années d'occupation de la France par les armées hitlériennes. L'Auvergne a été choisie car, étant proche de Vichy, le pétainisme s'y montrait plus authentique qu'ailleurs. Mais ce Clermont-Ferrand à l'heure allemande, montré tout au long du film, a été aussi une plaque tournante de la résistance... Ce choix est donc parfait : il symbolise la dualité, l'opposition même des Français de l'époque. Il dépeint aussi parfaitement la « collaboration par inertie » ainsi que la résistance des communistes et des socialistes, ceux notamment qui « tenaient » les maquis d'Auvergne.

Ces nuits de confession, à la recherche du temps honteux, du temps glorieux aussi, constituent un document passionnant et à voir absolument car il est prodigieusement vivant, vrai et complet.

Marie-France SOTTET



1942. Les nazis ont pavisé la Chambre des députés.

De la France d'hier à celle d'aujourd'hui

Marcel Ophuls a expliqué les conditions dans lesquelles son film a été tourné. Voici ce qu'il a déclaré :

L'O.R.T.F. avait découvert qu'on pouvait réaliser des émissions historiques en puisant dans les actualités d'autrefois, c'était une façon financièrement avantageuse mais facile de remplir l'antenne. Quand sont arrivés les « événements » de 68, Alain

« Chagrin », « Pitié » sont deux expressions lancées par un des témoins. C'est venu comme la plupart des choses dans le film, par hasard. Il faut laisser la réalité venir à vous, se construire d'elle-même. Mais, dans certains cas, il y avait une grande préparation à base de documents. Le plus difficile était de ne pas mettre les gens dans des casiers et de ne pas s'y mettre soi-même. Le film est, bien sûr, passé à la télévision allemande. On y passe d'ailleurs, à longueur d'années, des émissions sur le passé nazi, avec ou sans alibi. J'ai donc été étonné de savoir que les gens d'ici avaient été surpris par le film. Pour moi, cela est significatif de la France d'aujourd'hui, du manque de libéralisme de l'information. Crever des abcès est un privilège de peuple adulte...

« Ce qui est montré dans le film, c'est ce qui arrive dans tous les pays en période de crise, à toutes les époques, l'inertie de la majorité. Le propre de la France, à ce moment là, a été de manquer de points de repères idéologiques... »



de Sedouy, André Harris et moi-même avons perdu notre temps d'antenne... Nous avons alors pris contact les uns avec les autres pour monter, à notre goût, cette production « historique », initialement nommée : « Chronique d'une ville française sous l'occupation ».

PIEDS SENSIBLES

Les chausseurs du super-confort et de l'élégance

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en TRESSE MAIN

Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48

6 largeurs différentes

(9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M^o Saint-Lazare - Trinité).
(6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M^o Sèvres - Babylone)
(10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M^o Château-d'Eau).

Magasins ouverts tous les lundis